

[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## Dettes du syndicat scolaire : des explications demandées

2-3 minutes

---

### Cette petite commune près de [Caen](#) doit plusieurs milliers d'euros au syndicat scolaire mais demande des explications

Les adolescents de la petite commune de [Petiville \(Calvados\)](#) fréquentent le collège Montgomeri de [Troarn](#). Pour assurer leur transport et la cantine, un syndicat scolaire, commun avec 11 communes, est à la gestion. Problème : il y a quelques semaines des factures impayées ont laissé apparaître un trou dans la caisse de 167 900 €.

Le syndicat scolaire du collège de [Troarn](#) doit être dissous en fin d'année pour être transféré au Département du Calvados. Depuis des années, la structure intervient pour le transport et la nourriture des élèves venant de 12 communes et scolarisés au collège Montgomeri, dont ceux de [Petiville](#).

Chacune des communes paie sa part annuelle au prorata du nombre d'enfants et du nombre d'habitants sur son territoire. Mais il y a quelques semaines, une très mauvaise surprise a émergé.

[Sandrine Sibarita](#), déléguée de [Petiville](#) au syndicat scolaire, explique : « **Fin septembre, lors d'une réunion, nous avons découvert des impayés, des factures non réglées depuis plusieurs années ont été retrouvées. [Petiville](#) doit ainsi régler 7 000 €.** »

Et le maire, [Lionel Maillard](#), de poursuivre : « **On est en droit d'être surpris que les fournisseurs ne se soient pas manifestés... De plus, il faut noter qu'il y a 12 400 € d'intérêts moratoires et 48 260 € de déficit de gestion.** »

#### À quoi correspondent ces factures ?

« **Avant de payer, ce que nous ferons certes, nous voulons voir à quoi correspondent ces factures... Nous espérons avoir la présence du président et du percepteur le 11 décembre à [Émiéville](#). Plusieurs maires ont été contactés. Comme moi, ils attendent des explications, ce serait dommage d'aller en justice pour comprendre cette situation. N'oublions pas qu'il s'agit de l'argent public, des éclaircissements sont obligatoires concernant ces impayés afin de comprendre ce qui s'est passé** », note le maire.

Réunis en conseil municipal mardi 2 décembre 2025, les élus ont donc décidé de reporter la signature de la facture due par [Petiville](#).